

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 13 mai 2016

1^{ère} **Commission**
N° CP-2016-5-1-2

Service instructeur
Direction des Finances

Service consulté

**GARANTIE DÉPARTEMENTALE D'EMPRUNT
PÔLE HABITAT COLMAR CENTRE ALSACE
ACQUISITION AMÉLIORATION DE 10 LOGEMENTS À INGERSHEIM**

Résumé : Il vous est proposé d'accorder la garantie départementale d'emprunt à Pôle Habitat Colmar Centre Alsace pour deux emprunts d'un montant total de 921 000 euros à souscrire pour le financement d'une opération d'acquisition amélioration de 10 logements à Ingersheim.

Au cours de sa séance du 26 juin 2015 (CG-2015-6-12-8), le Conseil départemental a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt départementale.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation une demande émanant de Pôle Habitat Colmar Centre Alsace, relative à une demande de garantie d'emprunt pour deux prêts d'un montant total de 921 000 € à souscrire pour financer une opération d'acquisition-amélioration de 10 logements situés 14 rue des Trois Epis à INGERSHEIM.

Cette opération a fait l'objet d'une décision de subvention et d'agrément en date du 5 décembre 2012.

Le financement prévisionnel de cette opération d'un montant total de 1 578 116,77 € est prévu selon le tableau ci après :

Subvention CPER 2007/2013	199 446,05 €
Subvention Conseil Régional	38 000 €
Subvention Conseil Général – aide à la pierre	80 000 €
Subvention Conseil Général – fonds propres	40 000 €
Prêt C.D.C. PLAI 40 ans	620 000 €
Prêt C.D.C. PLAI Foncier 50 ans	301 000 €
Fonds propres	299 670,72 €
TOTAL	1 578 116,77 €

Les caractéristiques des prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.) pour lesquels la garantie est demandée sont les suivantes :

Caractéristiques du prêt	Prêt PLAI	Prêt PLAI foncier
Identifiant de la Ligne du Prêt	5133147	5133148
Montant de la Ligne du prêt	620 000 €	301 000 €
Commission d'instruction	0 €	0 €
Durée de la période	ANNUELLE	ANNUELLE
Taux de la période	0,55 %	0,55 %
TEG de la Ligne du Prêt	0,55 %	0,55 %
Phase de préfinancement		
Durée du préfinancement	12 mois	-
Taux d'intérêt du préfinancement	0,55 %	-
Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement	-
Phase d'amortissement		
Durée du différé d'amortissement	-	24 mois
Durée	40 ans	50 ans
Index	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	- 0.2 %	- 0.2 %
Taux d'intérêt ¹	0,55 %	0,55 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité forfaitaire 6 mois	Indemnité forfaitaire 6 mois
Modalité de révision	DL	DL
Taux de progressivité des échéances	0,5 %	0,5 %
Taux plancher de progressivité des échéances	0 %	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360	30/360

¹ Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'index de la Ligne du Prêt.

Ces prêts peuvent bénéficier d'une caution intégrale, s'agissant d'une opération entrant dans le champ des modalités d'octroi au titre de la délégation de la compétence logement au Département.

Les dispositions en la matière prévoient, de principe, l'octroi d'une caution à 100 %, sans implication de la commune d'implantation (rapport n° 2007/II-1^{ère}/12 du 23 mars 2007).

Les crédits d'avances en garantie d'emprunt sont inscrits au chapitre 27 article 2761.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur le principe de la garantie d'emprunt et m'autoriser à signer, le cas échéant, les documents relatifs à cette garantie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written in a cursive style.

Eric STRAUMANN